



DG Éducation et culture

Programme pour l'éducation et  
la formation tout au long de la vie



**Partenariat éducatif :**

**«F.E.P.: la Formation Européenne dans le secteur de la pêche »**

**ID partenariat : 2008-1-IT2-GRU06-00573 1**

## **Rapport sur la formation continue dans le secteur des pêches en France**

**Novembre 2009**

---

FAF Pêche et Cultures Marines - Criée - BP 127 - 29181 CONCARNEAU cedex  
Tél. 02 98 97 26 52 - Fax. 02 98 50 89 58 - e-mail : [fafpcm@wanadoo.fr](mailto:fafpcm@wanadoo.fr)

O.P.C.A. agréé par arrêté du Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle du 22 mars 1995 (J.O. n° 77 du 31 mars 1995)

### **Partenariat éducatif :**

**«F.E.P.: la Formation Européenne dans le secteur de la pêche »**

**ID partenariat : 2008-1-IT2-GRU06-00573 1**

### **La situation du secteur halieutique :**

La France métropolitaine dispose d'un littoral de 5500 km. Avec 63 ports de pêche, 41 criées, 21 organisations de producteurs, 394 entreprises de mareyage et de transformation des produits de la mer, la filière pêche - du navire au consommateur - est un secteur important tant au plan économique qu'en terme d'aménagement du territoire. L'aquaculture avec 50 entreprises réparties sur 52 sites s'inscrit au sein de cette filière.

La flotte métropolitaine comptait, en 2004, 5 412 navires. Elle représentait 9 % de la flotte de l'Union européenne. Elle était composée majoritairement de bateaux de moins de 12 mètres. La deuxième tranche importante était celle des navires artisans hauturiers de 16 à 25 mètres qui représentaient 17 % de la flotte. La pêche française se caractérise par sa grande diversité portant à la fois sur les moyens de production, les métiers, les zones de pêche et les marchés. Quatre types de pêche sont pratiqués en France: « la grande pêche » qui concerne les navires de plus de 1000 TJB et les navires de plus de 150 TJB dont les marées durent plus de 20 jours, « la pêche au large » qui concerne les navires dont les marées durent entre 4 et 20 jours, « la pêche côtière » qui s'applique pour les marées de 1 à 4 jours et « la petite pêche » pour les marées de moins de 24 heures.

La richesse de la pêche française réside dans sa diversité : du ligneur de 8 m pratiquant la pêche du bar dans le raz de Sein au thonier senneur congélateur de 85 m capturant le thon dans l'Océan Indien.

A la diversité des métiers correspond la diversité des zones de pêche qui s'étendent du long des côtes françaises, autour de l'Écosse et de l'Irlande, entre l'Islande et le Groenland, au large de l'Espagne, dans le golfe de Guinée jusque dans l'Océan Indien ou l'Antarctique. Les zones les plus éloignées sont pratiquées par « la grande pêche », constituée par la pêche thonière, la pêche à la légine australe et la grande pêche chalutière surgélatrice. La flotte de thoniers senneurs français est constituée de 23 unités qui capturent annuellement environ 160 000 tonnes de thon.

### Partenariat éducatif :

«**F.E.P.: la Formation Européenne dans le secteur de la pêche** »

**ID partenariat : 2008-1-IT2-GRU06-00573 1**

### L'accès au métier :

Sur un navire de pêche, plusieurs métiers peuvent être nécessaires pour le bon déroulement de la marée, tout dépend du type de navire. Le niveau de base est le **matelot**, puis vient le **responsable d'équipe** et enfin l'**officier** chargé de la conduite du navire et de l'opération de pêche. Tout marin-pêcheur embarqué, quel que soit son niveau de qualification, débutera sa carrière, la plupart du temps, en qualité de matelot avant d'accéder à des fonctions d'officier. L'équipage est toujours composé d'un **patron** ou d'un **capitaine de pêche**, d'un **second**, d'un **mécanicien** et de matelots. A bord des plus grandes unités, on trouvera en plus, des lieutenants, un maître d'équipage et des techniciens du froid. A bord des petites unités, certains marins-pêcheurs peuvent cumuler plusieurs métiers.

### I - Quelques données sur les marins en activité 2007<sup>1</sup>

- **Situation générale :**

- 24 821 marins à la pêche rattachés à un quartier français
- Ayant navigués à bord de 9 979 navires<sup>2</sup>
- 1 327 marins à la pêche de nationalité étrangère (soit 5 % du nombre total de marins)
- 13 610 officiers français

---

<sup>1</sup> - ces données qui proviennent des fichiers de la Direction des Affaires Maritimes ont été exploitées par l'Observatoire des métiers et des qualifications géré par le FAF Pêche et Cultures Marines

<sup>2</sup> - il s'agit des navires en activité repérés à partir de l'activité des marins



Programme pour l'éducation et  
la formation tout au long de la vie



### Partenariat éducatif :

«F.E.P.: la Formation Européenne dans le secteur de la pêche »

**ID partenariat : 2008-1-IT2-GRU06-00573 1**

- **Répartition du nombre de marins par région du navire et par genre de navigation :**

Region	Conchyliculture Petite Pêche	Petite Pêche	Pêche Côtière	Pêche au Large	Grande Pêche	Total	Répartition par Région
Nord-Pas de Calais-Picardie	40	500	429	251	74	1 294	5,2%
Haute-Normandie		303	362	3	94	762	3,1%
Basse-Normandie	505	1 004	657	152		2 318	9,3%
Bretagne	1 397	2 513	724	1 806	607	7 047	28,4%
Pays de la Loire	486	593	420	420	87	2 006	8,1%
Poitou-Charentes	1 606	481	256	154		2 497	10,1%
Aquitaine	624	447	251	909	52	2 283	9,2%
Languedoc-Roussillon	429	1 211	195	58		1 893	7,6%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	171	961	77		15	1 224	4,9%
Corse	10	308			21	318	1,3%
DOM-TOM	1	2 428	164	229	264	3 086	12,4%
Etranger			69	3		93	0,4%
<b>Total</b>	<b>5 269</b>	<b>10 749</b>	<b>3 604</b>	<b>3 985</b>	<b>1 214</b>	<b>24 821</b>	
<b>Répartition par Genre de Navigation</b>	<b>21,2%</b>	<b>43,3%</b>	<b>14,5%</b>	<b>16,1%</b>	<b>4,9%</b>		
<b>Evolution 2006-2007</b>	<b>+ 2,7 %</b>	<b>- 4,0 %</b>	<b>- 15,0 %</b>	<b>- 5,2 %</b>	<b>- 1,5 %</b>	<b>- 4,5 %</b>	
<b>Evolution 1997-2007</b>	<b>+ 7,4 %</b>	<b>-14,8 %</b>	<b>- 3,6 %</b>	<b>- 7,5 %</b>	<b>- 12,5 %</b>	<b>- 7,9 %</b>	

Parmi les 24 821 marins à la pêche recensés en 2007, 43 % exercent la Petite Pêche et 28 % sont embarqués sur des navires immatriculés en Bretagne.

Depuis 1997, le nombre de marins a baissé de 8 %. C'est à la Petite Pêche et à la Pêche au Large que les variations sont les plus importantes (respectivement – 15 % et – 13 %).

Cette diminution s'est intensifiée depuis 2004 en particulier pour la Pêche Côtière.

## II - Présentation des cursus de formation continue

Les formations suivies par les marins sont organisées par la Direction des Affaires Maritimes.

Les brevets maritimes « pêche » ne demeurent accessibles dans une très large part que par la voie de la « formation dite continue » après une pratique professionnelle. Ces brevets sont indispensables sur le plan réglementaire pour accéder aux fonctions de responsabilité à bord des navires de pêche.

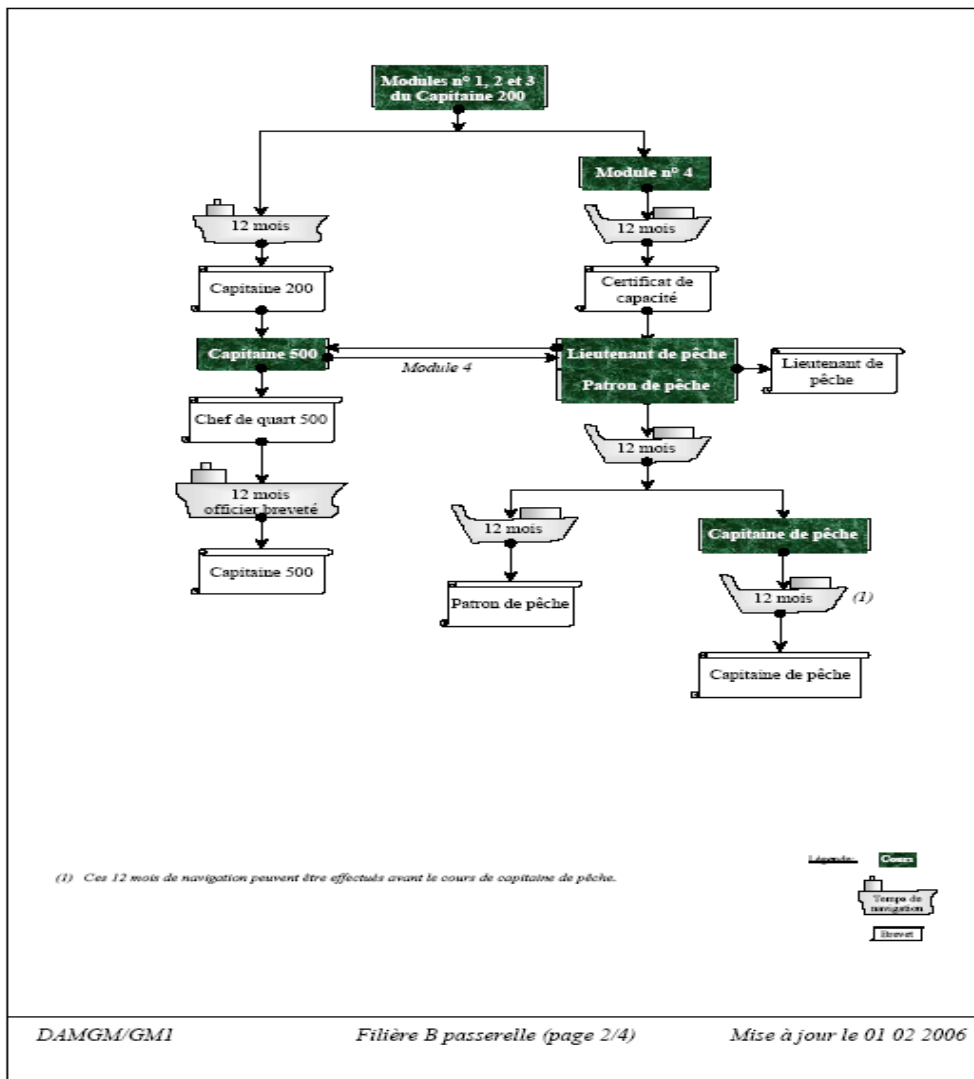


Partenariat éducatif :

«F.E.P.: la Formation Européenne dans le secteur de la pêche »

ID partenariat : 2008-1-IT2-GRU06-00573 1

- Cursus « Pont » :



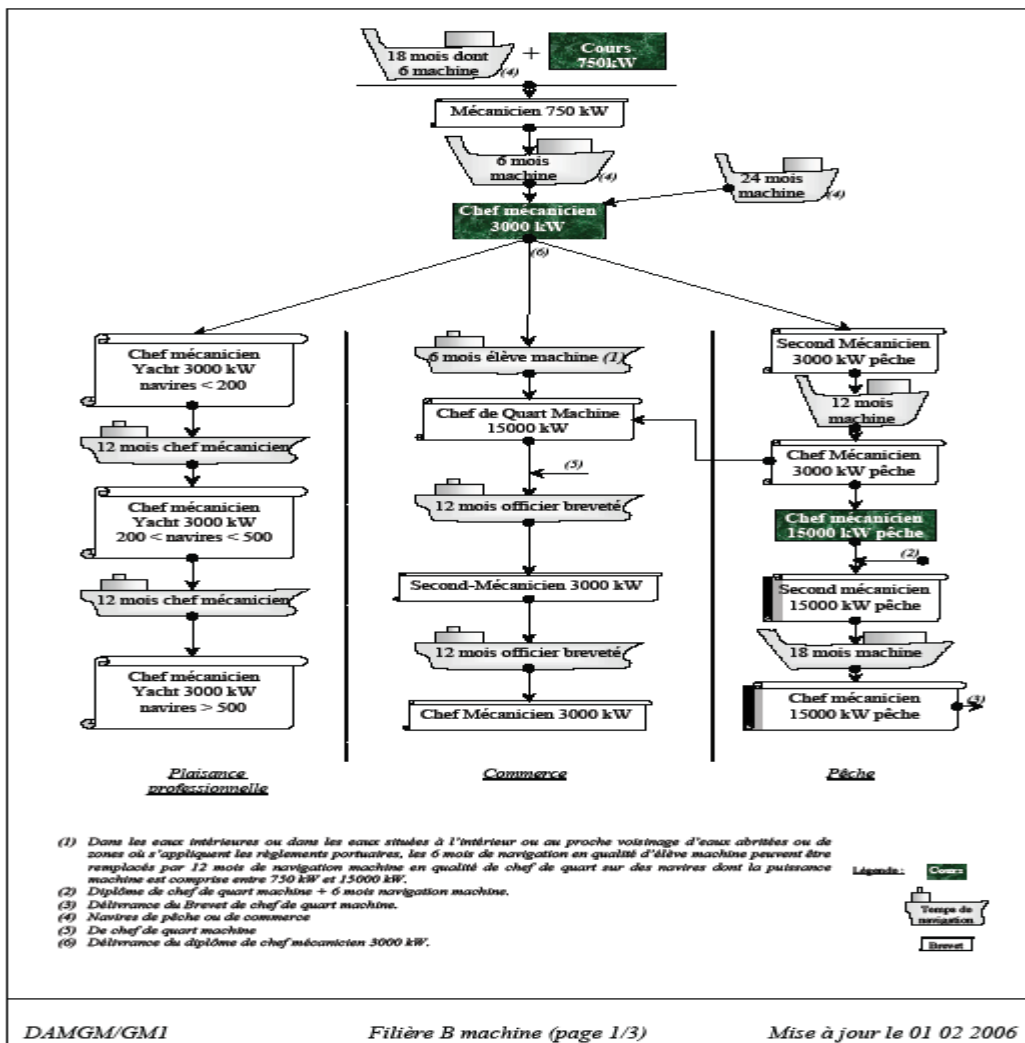


Partenariat éducatif :

«F.E.P.: la Formation Européenne dans le secteur de la pêche »

ID partenariat : 2008-1-IT2-GRU06-00573 1

• Cursus « Machine » :



### Partenariat éducatif :

«F.E.P.: la Formation Européenne dans le secteur de la pêche »

**ID partenariat : 2008-1-IT2-GRU06-00573 1**

### III – La Validation des Acquis de l'Expérience :

- **Le dispositif :**

La validation des acquis de l'expérience (VAE) est un droit individuel qui permet d'obtenir tout ou partie d'une certification reconnue en faisant valider son expérience. Elle permet aussi d'accéder à un cursus de formation sans justifier du niveau d'études ou des diplômes et titres normalement requis.

- **Le marche à suivre pour obtenir un titre professionnel maritime :**

- **Demande de recevabilité :** Le candidat sollicite un dossier de recevabilité auprès d'un Service des Affaires Maritimes qui examinera la demande. Il est demandé au candidat de fournir les preuves de son expérience et le titre de formation demandé doit être cohérent avec cette expérience professionnelle.
- **Elaboration du livret de description de l'expérience :** Si la candidature est recevable, le candidat reçoit un livret de description de l'expérience à renseigner. Un accompagnement pour décrire son expérience et pour préparer l'entretien avec le jury est possible. Il est proposé dans les établissements de formation professionnelle maritime et réalisé par des enseignants, nommés « accompagnateurs VAE » et désignés par les Directions Régionales des Affaires Maritimes après avis de l'Inspection Générale de l'Enseignement Maritime.

Lorsque le livret est constitué, le candidat le remet au Service des Affaires Maritimes qui assure son transfert vers l'Unité de Concours et Examens Maritime (UCEM).

- **Passage devant le Jury :** L'UCEM notifie au candidat la date de l'analyse de son dossier et de son entretien avec le Jury de validation des acquis de l'expérience. Le jury est composé de représentants de l'administration, de professionnels et d'enseignants. Il décide de la validation totale, partielle ou nulle du titre sollicité. En cas de validation partielle le candidat conserve le bénéfice des modules acquis pendant 5 ans et peut s'engager dans une démarche de formation pour obtenir le complément nécessaire à la délivrance du titre visé.



Programme pour l'éducation et  
la formation tout au long de la vie

### Partenariat éducatif :

«F.E.P.: la Formation Européenne dans le secteur de la pêche »

**ID partenariat : 2008-1-IT2-GRU06-00573 1**

- **Bilan des VAE maritimes en 2008 :**

#### Résultats obtenus aux VAE maritimes réalisées en 2008 :

Titre visé	Nombre de dossiers	Validation									
		Partielle	Taux	Totale	Taux	Refusée	Taux	Titre différent	Taux	Ajournée	Taux
Certificat de capacité	9	8	89%	1	11%	0		0		0	
Brevet de lieutenant de pêche	3	3	100%	0		0		0		0	
Brevet de patron de pêche	10	7	70%	1	10%	0		0		2	20%
Brevet de capitaine de pêche	1	0		0		1	100%	0		0	
Brevet de chef mécanicien 15 000 kW pêche	2	1	50%	1	50%	0		0		0	
Brevet de capitaine 200	4	3	75%	0		1	25%	0		0	
Brevet de capitaine 500	6	2	33%	1	17%	2	33%	1	17%	0	
Brevet de second capitaine 3 000	2	0		0		1	50%	1	50%	0	
Brevet de capitaine 3 000	7	5	71%	0		0		2	29%	0	
Brevet de mécanicien 750 kW	4	2	50%	0		2	50%	0		0	
Brevet d'officier chef de quart machine	1	0		1	100%	0		0		0	
Brevet de chef mécanicien 3 000 kW	9	0		1	11%	0		8	89%	0	
Brevet de chef mécanicien 7 500 kW	10	5	50%	4	40%	0		1	10%	0	
<b>Total</b>	<b>68</b>	<b>36</b>		<b>10</b>		<b>7</b>		<b>13</b>		<b>2</b>	

Source : Direction des Affaires Maritimes

La majorité des VAE a débouché sur une validation totale ou partielle. Seuls 7 dossiers ont été refusés.

#### Nombre de dossiers VAE maritime présentés en 2007 et 2008 par région :

	2007	2008
Haute-Normandie	1	
Basse-Normandie	2	
Bretagne	48	36
Pays de la Loire	9	9
Poitou-Charentes	1	3
Aquitaine	1	6
Provence-Alpes-Côte d'Azur	2	14
<b>Total</b>	<b>64</b>	<b>68</b>

Source : Direction des Affaires Maritimes



Programme pour l'éducation et  
la formation tout au long de la vie



**Partenariat éducatif :**

**«F.E.P.: la Formation Européenne dans le secteur de la pêche »**

**ID partenariat : 2008-1-IT2-GRU06-00573 1**

**Répartition des candidats VAE maritime par classe d'âge :**

	2007	2008
Moins de 30 ans	2	
De 30 à 39 ans	8	6
De 40 à 49 ans	43	43
50 ans et plus	11	19
<b>Total</b>	<b>64</b>	<b>68</b>

*Source : Direction des Affaires Maritimes*

La plupart des candidats à une VAE maritime se situent dans la classe d'âge des 40 - 49 ans.

**Partenariat éducatif :**

**«F.E.P.: la Formation Européenne dans le secteur de la pêche »**

**ID partenariat : 2008-1-IT2-GRU06-00573 1**

**IV - Financement : le Fonds d'Assurance Formation Pêche et Cultures Marines (FAF Pêche et Cultures Marines) :**

Seul organisme paritaire collecteur agréé au niveau national pour les pêches maritimes et les cultures marines, le FAF Pêche et Cultures Marines est compétent :

- pour financer des actions de formation pour les salariés et les non salariés (travailleurs indépendants et chefs d'entreprise) conformément aux modalités de prise en charge définies par le règlement intérieur arrêté par son conseil de gestion paritaire ;
- pour collecter les contributions obligatoires pour la formation professionnelle continue des salariés, et des non salariés des secteurs concernés.

- **Ses priorités d'intervention :**

- les formations réglementaires obligatoires nécessaires pour occuper certaines fonctions maritimes ou terrestres ;
- les formations visant à améliorer la sécurité du travail et la qualité des produits ;
- les formations concernant la gestion (comptabilité, informatique, gestion des stocks, stages linguistiques...).

- **L'organisme prend en charge :**

- les coûts d'inscription aux stages ;
- les frais de transport et d'hébergement ;
- et, dans certains cas, des bourses de stage pour les stagiaires suivant un barème prévu par le règlement intérieur.

Le FAF PCM intervient également pour le financement des frais de dossiers engendrés par une démarche de VAE dans le cadre maritime ainsi que pour la prise en charge des éventuelles formations complémentaires préconisées par le jury.



Programme pour l'éducation et  
la formation tout au long de la vie



### Partenariat éducatif :

**«F.E.P.: la Formation Européenne dans le secteur de la pêche »**

**ID partenariat : 2008-1-IT2-GRU06-00573 1**

- **Un enjeu stratégique : faciliter l'accès au métier via l'alternance**

Dans un secteur d'activité très encadré et caractérisé par une forte mobilité professionnelle, les entreprises sont de plus en plus confrontées à des difficultés de recrutement.

Le contrat de professionnalisation, créé par la loi du 4 mai 2004 et mis en place dans l'accord national sur la formation professionnelle dans le secteur des pêches maritimes du 16 mars 2006, constitue une opportunité intéressante pour répondre à l'attente des professionnels, et des jeunes dans la tranche des 18-25 ans, ou des demandeurs d'emploi.

D'une durée de 6 mois, ces contrats de travail associent travail dans l'entreprise et pour 15 % du temps une formation théorique du type CIN (Certificat d'Initiation Nautique) au sein du réseau d'établissements maritimes agréés.

L'objectif est double :

- permettre l'acquisition d'un niveau de qualification dûment reconnu
- et surtout favoriser l'intégration des jeunes dans le monde maritime, notamment grâce à un réseau de professionnels tuteurs impliqués dans l'accueil et le suivi des stagiaires.

Ce dispositif est devenu un axe prioritaire d'intervention financière du FAF PCM.

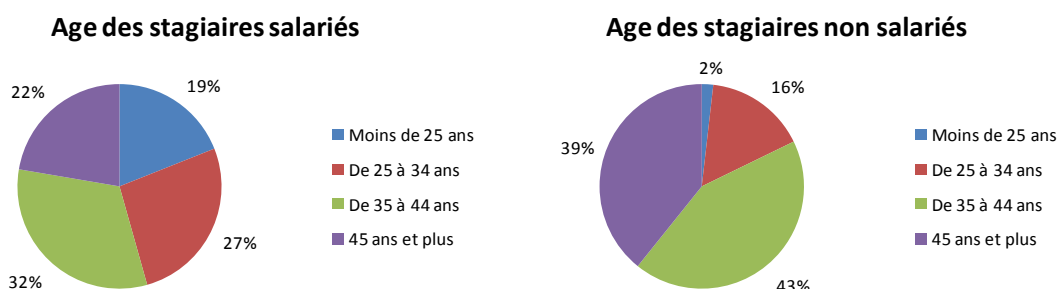
- **Tendances générales de l'activité 2008**

- collecte : 2 107 718 euros
- prises en charge : 1 679 810 euros
- 2 307 stagiaires
- 2 556 formations
- 207 704 heures de formation
  
- Ages des stagiaires :

### Partenariat éducatif :

#### «F.E.P.: la Formation Européenne dans le secteur de la pêche »

**ID partenariat : 2008-1-IT2-GRU06-00573 1**



- Formations suivies (hors professionnalisation) :

#### Formations réglementaires :

La priorité est accordée aux formations dites « réglementaires » qui sont obligatoires pour accéder à certaines fonctions (ex : officier pont ou machine) et pour rester en conformité avec la réglementation (différents modules maritimes ou terrestres obligatoires).

Formations	Entreprises de plus de 10 salariés	Entreprises de moins de 10 salariés	Travailleurs indépendants et chefs d'entreprises	Total
Pont	18	160	24	202
VAE « Pont »	3	7	10	20
Sous-total Pont	21	167	34	222
Machine	25	86	12	123
VAE « machine »	3	1	0	4
Sous-total Machine	28	87	12	127
Autres (SMDSM, Sécurité/survie,...)	192	273	195	660
Autres VAE (BPREA,...)	1	1	2	4
Sous-total Autres	193	274	197	664
<b>Total</b>	<b>242</b>	<b>528</b>	<b>243</b>	<b>1 013</b>



Programme pour l'éducation et  
la formation tout au long de la vie



### Partenariat éducatif :

**«F.E.P.: la Formation Européenne dans le secteur de la pêche »**

**ID partenariat : 2008-1-IT2-GRU06-00573 1**

#### Stages de perfectionnement :

Sur les 1 097 actions financées, les questions relatives à la « sécurité alimentaire » représentent près de 75% de l'ensemble des prises en charge. L'introduction de nouvelles normes impose une mise à niveau pour nombre de professionnels.

Formations	Entreprises de plus de 10 salariés	Entreprises de moins de 10 salariés	Travailleurs Indépendants et Chefs d'Entreprise	Total
Hygiène et qualité	11	103	704	818
Informatique	24	17	69	110
Prévention	10	4	76	90
Gestion administrative	28	7	16	51
Technique	15	2	3	20
Autre	5	1	2	8
<b>Total</b>	<b>93</b>	<b>134</b>	<b>870</b>	<b>1097</b>

- Professionnalisation et droit individuel à la formation (DIF)

	Contrats de Professionnalisation	Périodes de Professionnalisation	DIF	Total
Qualifications pendant des périodes d'arrêts biologiques		296		296
Sécurité / Survie		56	11	67
CIN en alternance	32	1		33
Hygiène et qualité		5	18	23
Gestion administrative	6		1	7
Informatique		1	6	7
SMDSM			6	6
CACMNC	1	2		3
Langue			3	3
BP REA		1		1
<b>Total</b>	<b>39</b>	<b>362</b>	<b>45</b>	<b>446</b>



Programme pour l'éducation et  
la formation tout au long de la vie



**Partenariat éducatif :**

**«F.E.P.: la Formation Européenne dans le secteur de la pêche »**

**ID partenariat : 2008-1-IT2-GRU06-00573 1**

Des efforts de communication, de sensibilisation auprès des professionnels sont nécessaires pour faciliter l'accès aux différents dispositifs de formation.

Les [fiches de bonnes pratiques](#) en sont un parfait exemple.